



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24.203

78170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

### LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD, VICE PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

#### ARRETE D'ALIGNEMENT

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques,  
Vu le Code de l'urbanisme,

#### **OBJET** : ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

#### 8 AVENUE LE NOTRE

Vu l'arrêté municipal n° 2024.65 du 1<sup>er</sup> octobre 2024, portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent BOUMENDIL, Conseiller municipal,

Vu la conformation des lieux,

Vu la demande présentée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 par laquelle le Cabinet GOUDARD et associés Géomètre Expert demeurant au 25 place Michelet 78800 HOUILLES, demande l'alignement de la propriété sise au 8 avenue Le Nôtre à LA CELLE SAINT-CLOUD et cadastrée AO 236,

## ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 : Alignement**

L'alignement de la voie avenue Le Nôtre au droit de la propriété est défini par la ligne matérialisant la limite de fait du domaine public, précisée sur le croquis annexé au présent arrêté.

#### **ARTICLE 2 : Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **ARTICLE 3 : Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

#### **ARTICLE 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

#### **ARTICLE 5 : Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de La Celle Saint-Cloud.

#### **ARTICLE 6 : Recours**

Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Maire,  
Madame la Directrice Générale des Services,  
Le Commissariat de Police de Versailles,  
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police  
Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent  
arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 16 OCT. 2024

Pour le Maire,



Laurent BOUMENDIL  
Conseiller municipal

